

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois de mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

**N°21**

Date de Publication
<b>- 1 AVR. 2021</b>
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
<b>- 1 AVR. 2021</b>
Date de la convocation
<b>22 mars 2021</b>

**Présents :**

Mmes BRUNET, FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, LAFAYSSE, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VEILEX.  
MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DE CANEVA, DENONFOUX, DE SOUSA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, MORTELETTE, REYMOND.

**Pouvoirs :**

Mme LOVERA à Mme LAFAYSSE  
Mme LABI-MALAKIAN à Mme SAGAUT  
Mme HERVE GENOVESI à Mme VEILEX  
Mme VAUTRIN à Mme MATEO

Monsieur Evan DE SOUSA a été élu secrétaire.

**Objet : Finances communales. Budget annexe des affaires portuaires et maritimes. Adoption du budget primitif. Exercice 2021.**

A la demande de Madame le Maire, monsieur DENONFOUX expose à ses collègues que :

**Vu** les articles L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article 107 de la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**Vu** l'article L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération relative au débat d'orientations budgétaires 2021 du conseil municipal du 16 février 2021,

**Vu** le projet du Budget primitif 2021 du budget annexe des « Affaires Portuaires et Maritimes »,

Le rapporteur propose au conseil municipal d'adopter le budget primitif du budget annexe des « Affaires Portuaires et Maritimes », exercice 2021, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section d'exploitation :	1 887 857.00 €
Section d'investissement :	301 009.06 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré, le 29 mars 2021.

Le Maire,  
Danielle MILON

